

## PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant*

*une demande de crédits d'investissement de CHF 1'000'000.- pour la rénovation des infrastructures de la salle de la Marive et de CHF 337'000.- pour le remplacement des éclairages de la salle à des fins d'efficience énergétique*

0. Préambule	1
1. Présentation des besoins en infrastructures	3
2. Travaux prioritaires pour la modernisation de la salle	5
3. Travaux d'entretien et d'efficience énergétique : remplacement des éclairages	9
4. Implication financière	11
5. Pourcent culturel	12
6. Planification	12
7. Conclusion	12

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de son [Plan directeur de la culture \(voir https://www.yverdon-les-bains.ch/cultyv/plan-directeur.php\)](https://www.yverdon-les-bains.ch/cultyv/plan-directeur.php), ainsi que du [Plan d'action](https://www.yverdon-les-bains.ch/cultyv/plan-action.php) y relatif (voir <https://www.yverdon-les-bains.ch/cultyv/plan-action.php>), la Municipalité s'est engagée à moderniser les infrastructures de ses institutions culturelles, ainsi qu'à dynamiser la salle de la Marive.

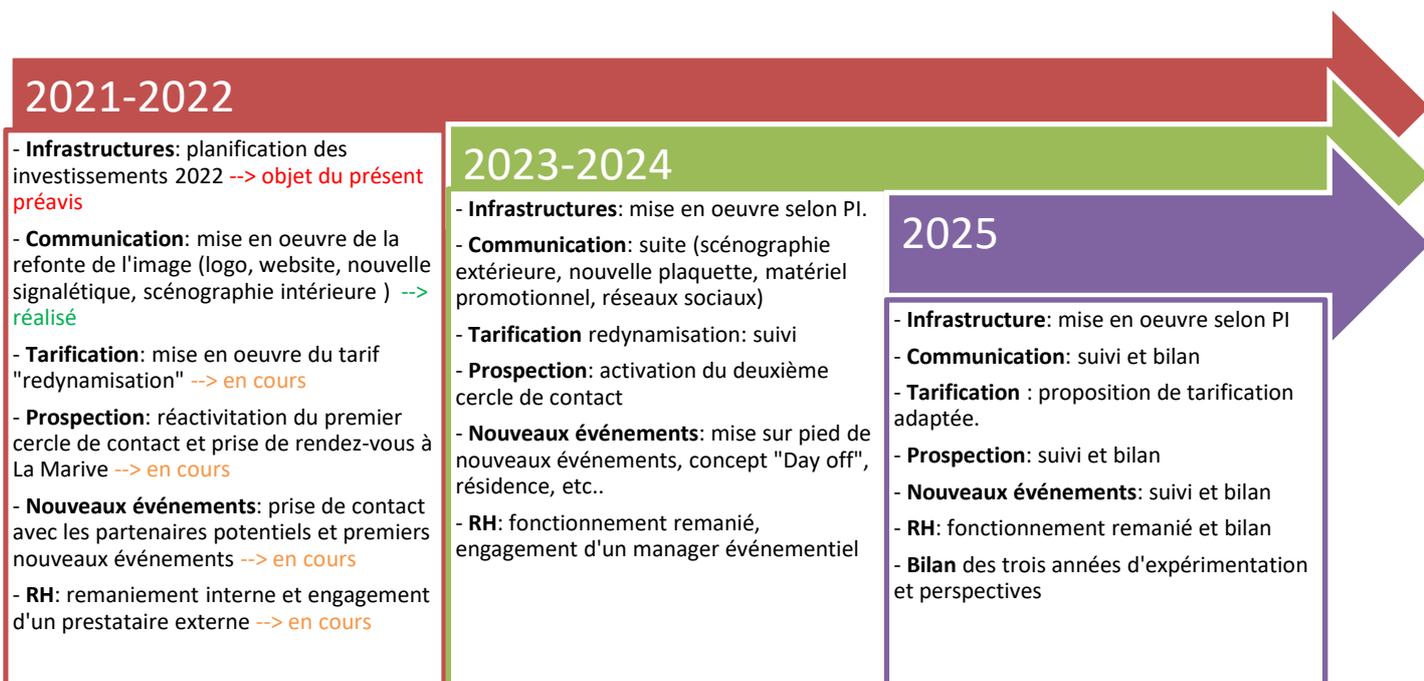
Le processus de dynamisation de cette dernière, engagé en 2018 par la Municipalité, se décline en trois phases :

- **Phase 1** (validée et terminée en 2018) : Sur la base de l'audit relatif à la salle de La Marive réalisé en 2014 et suite à une réflexion interne menée au sein du Service de la culture (SCU), la Municipalité a validé les deux axes stratégiques suivants:
  - « Intensification des évènements de type congrès et assemblées, en offrant un service sur mesure (MICE – Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions/Events) ».
  - « Co-production d'évènements sociaux, culturels et économiques d'envergure ».
- **Phase 2** (validée et terminée en 2019) : La Municipalité a validé un plan d'action proposé dans le cadre d'un premier mandat donné à la HEIG-VD, ainsi que la création d'un groupe de travail (GT) stratégique et promotionnel composé d'un.e représentant.e de l'ADNV et de représentant.e.s des services communaux en charge de l'économie, de la communication ainsi que de la culture. Le plan d'action propose des actions et indique leur priorité ainsi que leurs coûts estimatifs en termes de

dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Les actions sont regroupées dans les quatre champs d'actions suivants :

1. Gouvernance et fonctionnement :
  - Clarifier les attentes et besoins des parties prenantes.
  - Définir le rôle des parties prenantes et engager une ressource.
  - Mettre en place une gouvernance en intégrant les parties prenantes : délégué à l'économie, communication institutionnelle de la Ville, tourisme régional (ADNV) et Service de la culture.
2. Communication :
  - Formaliser la stratégie de communication.
  - Rendre La Marive plus attrayante en créant une nouvelle identité visuelle.
  - Améliorer la visibilité de La Marive en co-produisant des événements avec le tissu local et régional et en représentant La Marive dans des « salons » de promotion.
3. Produit :
  - Rendre les prestations plus attrayantes en établissant des packages « clé en main » et des packages « sur mesure », ce qui impliquera une nouvelle tarification.
  - Clarifier l'articulation du prix des prestations.
4. Infrastructure :
  - Rendre La Marive plus attractive.
  - Améliorer l'expérience utilisateur.
  - Améliorer le confort d'exploitation.

Le plan d'action se retrouve ci-dessous avec l'état de chaque mesure.



- **Phase 3** (validée en 2021, en cours) : Mise en œuvre sur 3 ans des 6 mesures de dynamisation 2022-2024:
  1. Expérimenter un tarif de redynamisation,
  2. Créer une nouvelle identité visuelle,
  3. Améliorer l'infrastructure,
  4. Cibler la prospection,
  5. Créer de nouveaux événements,
  6. Remanier le fonctionnement.

Le présent préavis se concentre sur la 3<sup>ème</sup> mesure ci-dessus, en présentant au Conseil communal d'une part l'ensemble des travaux prévus, et d'autre part leur planification.

En parallèle, dans le cadre de la planification d'entretien immobilier, une étude a été menée concernant la mise à niveau de certains équipements devenus obsolètes, plus particulièrement des éclairages de la salle principale et de ses accès. Le présent préavis porte ainsi également sur le remplacement des éclairages de la salle.

## 1. Présentation des besoins en infrastructures

On trouvera ci-dessous un historique rappelant la construction du bâtiment ainsi que les quelques travaux de rénovations et d'améliorations réalisés depuis lors :

- La salle de La Marive a été mise en service au mois de mai 1994 (soit 29 ans d'exploitation) ;
- En 2005, transformation de la déchetterie et mise en place d'une plaque élévatrice pour le déchargement vers la cuisine ;
- En 2010, remplacement de la domotique, modernisation des installations techniques chauffage-ventilation-électricité, remplacement d'une chaudière, remplacement des sols coulés ;
- En 2010 et 2021, changement du système de froid de la buvette ;
- En 2010 et 2021, changement du compresseur de la chambre froide ;
- En 2016 et 2017, remplacement des deux fours steamer et du lave-vaisselle du bar ;
- En 2017, remplacement du système d'humidification de la ventilation ;
- En 2021, raccordement au chauffage à distance (CAD).

Ces interventions ponctuelles depuis la mise en service du bâtiment ont donc été très sommaires. La liste complète des éléments qui devraient être renouvelés ou améliorés est présentée dans le tableau ci-dessous. Chacune de ces mesures participe à la dynamisation de la salle de La Marive :

Perspective	Plus-value	Coût	Remarque
Eliminer les mauvaises odeurs provenant de certaines conditions (chaleurs, ventilation et humidité)	Amélioration de l'accueil public	50'000.00 CHF	Objet du présent préavis
Proposer un point de communication de base pour le locataire à destination du public	Amélioration du service client	25'000.00 CHF	Objet du présent préavis
Réaménagement des espaces verts dans le cadre de l'accueil d'un bâtiment communal	Amélioration de l'accueil public	100'000.00 CHF	Objet du présent préavis

Remplacement des pendrillons	Amélioration du service client	55'000.00 CHF	Objet du présent préavis
Transformer 4 portes fenêtres en porte sortie de secours pour augmenter la capacité	Possibilité d'exploiter en concert debout	55'000.00 CHF	Objet du présent préavis
Remplacement de la sonorisation HP + ampli	Amélioration du son	165'000.00 CHF	Objet du présent préavis
Amélioration de l'acoustique	Amélioration du son	100'000.00 CHF	Objet du présent préavis
Remplacement de l'éclairage scène	Amélioration de la lumière	230'000.00 CHF	Objet du présent préavis
Barrière automatique pour le parking	Amélioration de l'accueil public	175'000.00 CHF	Objet du présent préavis
Rafraîchissement de l'air ambiant	Amélioration service client, amélioration accueil public, augmentation des locations en été	900'000.00 CHF	A réaliser d'ici à 2027
Adaptation des tables en fonction du choix des chaises	amélioration de l'accueil public	450'000.00 CHF	A réaliser d'ici à 2027
Motorisation des perches	Amélioration de l'accueil organisateur	385'000.00 CHF	A réaliser d'ici à 2027
Adaptation du bureau ou création d'un nouveau bureau	Amélioration du service client	300'000.00 CHF	A réaliser d'ici à 2027
Remplacement des verres des vitres	Amélioration de l'infrastructure	80'000.00 CHF	A réaliser d'ici à 2027
Améliorer le confort des chaises	Amélioration de l'accueil public	335'000.00 CHF	A réaliser d'ici à 2027
Remplacement éclairage salle	Amélioration l'accueil public	250'000.00 CHF	A réaliser d'ici à 2027
Divers		45'000.00 CHF	
	Total objet du présent préavis	1'000'000.00 CHF	
	Total général	3'700'000.00 CHF	

L'ensemble de ces travaux devra permettre :

- de mettre à niveau l'infrastructure pour répondre aux exigences des clients dans le cadre de la dynamisation.
- d'améliorer le confort du public afin de le fidéliser et de garantir une expérience optimale.
- de faciliter le travail des équipes techniques et l'entretien de la salle.

Ces travaux offriront ainsi la possibilité d'organiser des manifestations plus diversifiées participant concrètement à la dynamisation de la salle. A la manière de « Thônex Live » à Genève, proposé par Opus One dans un partenariat public-privé, ces mesures permettront également d'accueillir des concerts de types différents (pop music, classique, rock, etc.) et de plus grande ampleur, avec une jauge plus attractive pour l'ensemble de la région et au-delà, attirant un public de France voisine également.

## 2. Travaux prioritaires pour la modernisation de la salle

L'ampleur des investissements nécessaires ne permet pas de réaliser l'ensemble des travaux en une seule fois. Ceux-ci feront l'objet de divers crédits successifs prévus jusqu'en 2027. Les travaux prioritaires, objets du présent préavis, font l'objet d'un premier crédit de CHF 1'000'000.- et seront réalisés, dans la mesure du possible, au cours de la période la plus propice en termes d'exploitation de la salle de La Marive, soit la période de juillet-août 2023.

Les travaux définis comme prioritaires permettent à la fois de lancer concrètement la mesure d'amélioration de l'infrastructure dans le cadre de la dynamisation de la salle de La Marive et de créer une réelle plus-value pour le public et les clients, tout en intégrant les éléments les plus urgents liés au renouvellement des infrastructures.

Les coûts liés à ces différents travaux sont en partie issus de devis obtenus et en partie d'estimations réalisées en partenariat avec les services compétents. Il est à noter dans ce cadre que les devis demandés l'ont été à titre informatif, pour permettre de présenter les montants les plus réalistes possibles par type d'interventions prévues ; celles-ci n'ont en effet pas fait l'objet d'un crédit d'étude au préalable, s'agissant de plusieurs travaux de minime à moyenne importance cumulés. L'ensemble des travaux seront ensuite réalisés sur appel d'offres/invitations, avec plusieurs devis demandés à plusieurs entreprises pour chaque intervention, en conformité avec la législation sur les marchés publics.

Ces travaux sont détaillés et explicités ci-dessous.

- Eliminer les odeurs : De nombreuses plaintes ont été enregistrées au sujet de mauvaises odeurs présentes lors de l'utilisation de la salle complète dans le cadre d'évènements publics. Plusieurs inspections avec des caméras ont été réalisées jusqu'à présent dans le réseau de canalisations, ainsi que diverses investigations et interventions, sans donner de résultats probants. De nouvelles mesures sont prévues afin de rechercher et trouver la cause de ces émanations, afin de mettre fin à cette situation désagréable pour le client et néfaste pour l'image de La Marive. Il s'agira de modifier les raccordements sur le réseau public, avec des clapets anti-retour, des coudes plongeurs, ainsi que de nouvelles prises de mesures de la qualité de l'air avec un spécialiste, les analyses de l'air effectuées en 2021 indiquant une provenance principalement fécale. Le montant nécessaire a été estimé en collaboration entre le Service des bâtiments et le Service de la culture.

CFC	Libellé	Montant
296	Etude d'ingénieur	5'000.00 CHF
210	Mise en œuvre des mesures	45'000.00 CHF
	Coût total estimé, taxes comprises	<b>50'000.00 CHF</b>

- Point de communication : Il est prévu de mettre à disposition du client un point de communication dynamique et moderne, du genre totem d'information virtuelle, accompagné des supports traditionnels papier, à distribuer par le client à son public. Le montant prévu repose sur une estimation faite selon une étude des différents systèmes existants.

CFC	Libellé	Montant
296	Etude du point et moyen de communication	2'500.00 CHF
279	Point d'information "Totem"	22'500.00 CHF
	<b>Coût total estimé, taxes comprises</b>	<b>25'000.00 CHF</b>

- Réaménagement des espaces verts : Le but est de faire réaménager par un architecte-paysagiste toutes les plates-bandes avec des plantes et arbustes indigènes adaptés, après avoir repourvu les fonds avec de la terre nourricière. Le montant prévu a été estimé en partenariat avec STE en fonction d'une implantation de plante indigènes dans les plates-bandes entourant la salle, via un calcul au mètre carré, n'ayant pas de budget spécifique pour une étude approfondie. Une étude sera faite avec un architecte paysagiste et pilotée par un groupe de travail composé de STE, URB, BAT et SCU une fois le crédit d'investissement approuvé et dans le respect du montant alloué dans la présente estimation.

CFC	Libellé	Montant
296	Etude architecte paysagiste	15'000.00 CHF
288	Réaménagement de l'espace vert et du sol (400m2x150.-CHF)	60'000.00 CHF
288	Arrosage automatique	20'000.00 CHF
289	Divers et imprévus	5'000.00 CHF
	<b>Coût total estimé, taxes comprises</b>	<b>100'000.00 CHF</b>

- Remplacement des pendrillons : Les pendrillons actuels ont plus de 28 ans. Il est maintenant nécessaire de les remplacer par des nouveaux qui correspondent aux nouvelles normes en matière de prévention des incendies. L'ensemble des achats et travaux prévus ont fait l'objet d'une demande de devis estimatif.

CFC	Libellé	Montant
921	Rideau principal	17'000.00 CHF
921	Rideaux intermédiaire	14'200.00 CHF
921	Pendrillons	11'500.00 CHF
921	Frises	7'800.00 CHF
921	Montage et livraison	3'400.00 CHF
929	Divers et imprévus	1'100.00 CHF
	<b>Coût total estimé, taxes comprises</b>	<b>55'000.00 CHF</b>

- Transformer quatre portes fenêtres : Il est proposé de transformer quatre ouvertures en nouvelles portes fenêtres, afin de créer une nouvelle ouverture sur l'extérieur. Ces nouvelles sorties de secours permettront d'augmenter la capacité d'accueil du public

pour un concert "debout". La fabrication et la pose ont fait l'objet d'une demande de devis estimatif.

CFC	Libellé	Montant
221	Fabrication et pose	50'000.00 CHF
235	Signalétique sortie de secours	5'000.00 CHF
	<b>Coût total estimé, taxes comprises</b>	<b>55'000.00 CHF</b>

- Remplacement de la sonorisation : Le système de sonorisation actuel a lui aussi plus de 28 ans de service. Il est aujourd'hui nécessaire de le changer en une sonorisation moderne et fonctionnelle pour tout type de manifestation couvrant la salle entière. Cette modernisation prévoit un remplacement des éléments suivants : amplifications, haut-parleurs couvrant l'ensemble de la salle et tables de mixage pour le son. L'ensemble des éléments ci-dessous sont issus d'un devis estimatif.

CFC	Libellé	Montant
335	Diffusion dans les toutes zones	75'000.00 CHF
335	Amplification	24'000.00 CHF
335	Console audio	17'000.00 CHF
335	Gestion du système audio	26'000.00 CHF
335	Rack avec câblage	3'000.00 CHF
296	Bureau technique et mise en service	10'000.00 CHF
339	Divers et imprévus	10'000.00 CHF
	<b>Coût total estimé, taxes comprises</b>	<b>165'000.00 CHF</b>

- Amélioration acoustique : Actuellement, il est compliqué d'accueillir dans la salle des concerts de musique classique, car le béton entourant la salle centrale réverbère le son. Il est donc prévu de couvrir les parties en béton afin d'améliorer l'acoustique pour ce genre de manifestation. Les services concernés n'ayant pas pu réaliser une étude spécifique préalable via les budgets ordinaires, le montant prévu a été estimé en se basant sur un calcul d'implantation des panneaux acoustique en fonction du nombre de mètres carrés de la partie béton qui doit être traitée. Une étude spécifique sera entreprise avec un acousticien une fois le crédit d'investissement accordé, dans le respect du montant alloué dans la présente estimation.

CFC	Libellé	Montant
296	Etude acoustique	15'000.00 CHF
282	Pose de panneaux acoustique (175m2 x 450.- )	80'000.00 CHF
289	Divers et imprévus	5'000.00 CHF
	<b>Coût total estimé, taxes comprises</b>	<b>100'000.00 CHF</b>

- Remplacement de l'éclairage de scène : les ampoules à incandescence des projecteurs actuels seront prochainement interdites à la vente. Dans ce cadre, il est prévu de remplacer les ampoules de l'éclairage de scène par des ampoules LED, qui sont peu gourmandes en électricité et dégagent moins de chaleur ; d'autre part elles demandent moins de manutention.

CFC	Libellé	Montant
335	Projecteurs SHOWTEC SPECTRAL M3000 ZOOM Q4 M	80'000.00 CHF
335	Projecteurs typ SHOWTEC HELIX 4000 Q4	33'000.00 CHF
335	Projecteurs SHOWTEC LED SPOT PAR 64 Q4 40° 18x8w RGBW	3'000.00 CHF
335	Projecteurs SHOWTEC PIXEL BAR 12 MKII 40° 12x3w RGB	3'500.00 CHF
335	Projecteurs SHOWTEC POWER SPOT 9 Q6 TOUR RGBWA-UV 6-IN-1 12w	7'500.00 CHF
335	Projecteurs CONTEST KADEO 460 QC	10'000.00 CHF
335	Projecteurs ORKIS PROFILE 6 COLORS HCR avec zoom 12 30°	65'000.00 CHF
335	Projecteurs profileLED hyperion ZW 300W 15-30° DMX 3200 Kelvin ou 25-50°	20'000.00 CHF
339	Divers et imprévus, volatilité des prix	8'000.00 CHF
	<b>Coût total estimé, taxes comprises</b>	<b>230'000.00 CHF</b>

- Barrière automatique : Le parking sera privatisé grâce à des barrières automatiques et une gestion par borne d'entrée délivrant des tickets. Ce système remplacera les horodateurs actuels. Cette mesure permettra une simplification de la gestion du parking, en offrant l'exclusivité du parking pour le client; elle permettra aussi d'assurer des revenus supplémentaires. Ce nouveau système permettra également, dans le cas par exemple de séminaires, de fournir au client un code d'accès unique pour l'ensemble du parking. L'organisateur pourra ainsi le communiquer à l'ensemble des participants. Dans ce cas, un montant forfaitaire pour l'ensemble du parking sera facturé au client.

Un devis estimatif spécifique pour la mise en place de ce nouveau système de gestion du parking a été obtenu. Un montant supplémentaire a été prévu pour la réalisation de la partie génie civil des travaux, ainsi que pour les raccordements électriques nécessaires. Le montant prévu inclut une étude par un bureau spécialisé en mobilité afin de déterminer l'implantation la plus favorable des barrières en fonction des lieux.

CFC	Libellé	Montant
296	Etude mobilité	15'000.00 CHF
266	Bornes entrée sortie et barrières	29'000.00 CHF
266	Caisse automatique	30'000.00 CHF
266	Système de gestion et interphonie	16'000.00 CHF
266	Gestion, montage, mise en service, formation	13'000.00 CHF
211	Travaux de génie civil	40'000.00 CHF
230	Installations électriques	25'000.00 CHF
289	Divers et imprévus	7'000.00 CHF
	<b>Coût total estimé, taxes comprises</b>	<b>175'000.00 CHF</b>

En résumé, l'amélioration de l'acoustique offrira une meilleure qualité de réception pour l'ensemble des spectateurs. L'amélioration des extérieurs offrira également de nouvelles possibilités d'extension pour différents types d'événements : extension de stands ou de terrasses, activités en extérieur. Le potentiel des alentours de La Marive sera ainsi mieux exploité.

### 3. Travaux d'entretien et d'efficience énergétique : remplacement des éclairages de la salle

#### Situation actuelle

La volonté des autorités d'analyser les consommations énergétiques des bâtiments communaux a mis en avant la vétusté des éclairages de la Marive.

Le bureau d'étude Ilico a été mandaté pour une analyse des équipements existants et la remise d'un rapport proposant des solutions de mise à niveau des installations électriques d'éclairage de la salle. Ce rapport a clairement mis en évidence les lacunes actuelles et peut être synthétisé comme suit:

La salle et ses accès sont composés de différentes sources lumineuses allant de 17 à 115 W, incluant principalement des lampes à mercure, qui sont progressivement interdites à la vente et ne sont plus fabriquées. Cette situation impose leur remplacement à très court terme. La variété des sources lumineuses génère des trous de lumière et une mauvaise uniformité des éclairages. Les niveaux d'éclairement se situent en dessous des normes pour ce type de bâtiment. Ces technologies vétustes sont de plus énergivores.

L'étude d'Ilico fait néanmoins également part d'éléments positifs dans les équipements existants, puisque la salle de La Marive dispose d'une gestion centralisée des éclairages permettant un contrôle et des possibilités de scénarios en fonction des manifestations.

#### Objectif

En fonction de ces constats, les enjeux d'une rénovation seraient :

- d'améliorer le confort des utilisateurs, en rehaussant les niveaux d'éclairement et en assurant une uniformité des éclairages, en comblant les « trous de lumière » ;

- de remplacer les luminaires vétustes et progressivement interdits à la vente par des luminaires plus efficaces et mieux adaptés aux différentes utilisations. Et par ces améliorations, permettre de limiter et diminuer les frais d'entretien et de consommation d'énergie;
- d'apporter des compléments à la gestion centralisée des éclairages en proposant plus de flexibilité dans les scénarios.

Plusieurs scénarios de rénovation ont été modélisés en tenant compte de la demande des services de conserver au maximum le positionnement des spots encastrés existants, dans le but de limiter autant que possible les interventions dans les plafonds.

Ces scénarios ont abouti à la remise d'un cahier des charges spécifiant les travaux à entreprendre pour la rénovation des éclairages.

Du point de vue de l'efficacité énergétique, la consommation actuelle annuelle des installations d'éclairage est de 130 MWh. Elle sera après rénovation de 24 MWh, soit 81% d'économies d'énergie.

Les diverses interventions se résument de la manière suivante :

#### CFC 23 - Electricité

- Dépose des luminaires existants (615 pièces) et agrandissement de 64 ouvertures dans les plafonds.
- Installation et câblage du nouveau système d'éclairage pour 623 pièces.
- Câblage et raccordement des luminaires de secours.
- Câblage et raccordement des nouveaux luminaires en DALI permettant une meilleure gestion des programmations des différents éclairages.

#### CFC 233 – Lustrerie

- Fourniture de l'ensemble des nouveaux luminaires

#### CFC 235 - Eclairage de secours

- Fourniture de nouvelles armoires d'énergie

#### CFC 237 – Installation MCR (Mesures – Commandes – Régulation)

- Fourniture d'un nouvel automate de commande
- Programmation des automates et des nouveaux scénarios d'allumage

#### CFC - 283 Plafonds

- Intervention ponctuelle dans les plafonds existants suite aux encastrements de nouveaux luminaires

#### CFC 293 – Honoraires pour ingénieur électricien

- Honoraires pour direction des travaux

Les estimations de coûts pour la rénovation des éclairages se répartissent de la manière suivante :

<b>CFC</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
23	Installations électriques	160'000.00 CHF
233	Lustrerie	80'000.00 CHF
235	Eclairages de secours	16'000.00 CHF
237	Installation MCR	36'000.00 CHF
283	Plafonds	10'000.00 CHF
293	Honoraires ingénieur électricien	15'000.00 CHF
289	Divers et imprévus	20'000.00 CHF
	<b>Coût total estimé, taxes comprises</b>	<b>337'000.00 CHF</b>

#### 4. Implication financière

Concernant les infrastructures de la salle de La Marive, les montants suivants sont inscrits au Plan des investissements 2022-2031:

- ligne n° 1501 « La Marive, équipements » : CHF 1'000'000.-

- ligne n° 3565 « Renouvellement des infrastructures de La Marive » : CHF 3'000'000.-.

Le bureau d'étude Ilico a été mandaté pour vérifier si un éventuel subventionnement des travaux liés à l'efficacité énergétique serait possible par le biais du programme de subventions Optitown de l'OFEN (Prokw).

Compte tenu des objectifs séparés, quoique convergents, des travaux liés d'une part à l'amélioration des infrastructures et d'autre part aux travaux d'efficacité énergétique, la Municipalité sollicite l'octroi de deux crédits séparés, à savoir d'une part un crédit de CHF 1'000'000.- pour l'amélioration des infrastructures (ligne 1501 du Plan des investissements) et d'autre part un crédit de CHF 337'000.- pour l'amélioration de l'efficacité énergétique (travaux compris dans les investissements prévus à la ligne 3565 du Plan des investissements).

#### Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation pour le crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- portant sur la rénovation des infrastructures de la Marive s'élèvent à CHF 126'000.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (CHF 6'000.-), l'amortissement (CHF 100'000.-) et les frais d'entretien (CHF 20'000.-). La dépense sera amortie sur 10 ans.

Les charges annuelles d'exploitation pour le crédit d'investissement de CHF 337'000.- portant sur le remplacement des éclairages de la salle de La Marive s'élèvent à CHF 42'460.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (CHF 2020.-), l'amortissement (CHF 33'700.-) et les frais d'entretien (CHF 6'740.-). La dépense sera amortie sur 10 ans.

## 5. Pourcent culturel

Selon le règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux adopté par le Conseil communal le 6 septembre 2018, le crédit portant sur cette étape de travaux de rénovation de la salle de La Marive ne comprend pas de montant à titre de pourcent culturel, dès lors qu'il porte sur des infrastructures techniques. Lors d'une seconde et plus importante étape de rénovation prévue à l'horizon 2027, la question de l'application de ce règlement sera évaluée en fonction de la nature des travaux.

## 6. Planification pour les deux crédits

Année 2023	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
CC, commission et séance												
Délai référendaire												
Appel d'offres et adjudications												
Travaux												

## 7. Conclusion

Afin de réaliser le plan d'action lié à la redynamisation de La Marive, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation d'effectuer les travaux de rénovation des infrastructures de la salle de La Marive et de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.-.

De plus, de manière à tendre à l'efficacité énergétique et en vue de changer les éclairages devenus obsolètes et énergivores, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation d'effectuer les travaux de remplacement des éclairages de La Marive et de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 337'000.-.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de rénovation des infrastructures de la salle de La Marive décrits dans le présent préavis.

Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3: La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 30.331000.23 "Rénovations d'infrastructures de la Marive 2023" et amortie en 10 ans.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de remplacement des éclairages de la salle de La Marive à des fins d'efficacité énergétique, décrits dans le présent préavis.

Article 5: Un crédit d'investissement de CHF 337'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 6: La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 30.331200.23 "Remplacement des éclairages Marive" et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



P. Dessemontet



La Secrétaire adjointe



A. Rizzoli

Délégués de la Municipalité :

- Mme Carmen Tanner, vice-syndique, en charge de l'urbanisme, des ressources humaines, de la culture et de la durabilité
- M. François Armada, municipal en charge des bâtiments